

Par voie hiérarchique

Assemblée générale des salarié.e.s
du Gymnase de Burier

Madame
Cesla Amarelle
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département de la
formation, de la jeunesse et de la
culture

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Burier, le 19 novembre 2018

Résolution de l'Assemblée des salarié.e.s du Gymnase de Burier

Madame la Conseillère d'État,

Lors de la Conférence d'établissement du 30 octobre dernier, vous êtes venue nous informer de l'avancement du projet d'extension du Gymnase de Burier. Vous nous avez notamment exposé les contours d'une démarche participative à propos du site de Burier. Suite à cette conférence, nous tenons tout d'abord à vous remercier de vous être déplacée personnellement. Nous accusons également bonne réception de votre courrier du 16 novembre qui a retenu toute notre attention.

Notre assemblée réunie le 19 novembre souhaite vous faire part des considérations et déterminations suivantes :

1. Nous déplorons que l'EMPD daté du 4 juillet 2018 ait été rendu public sur le site du DFJC seulement quelques minutes avant le début de la conférence. Tous les EMPD liés à des commissions ad hoc nommées au Grand Conseil le 23 août 2018 étaient publiquement disponibles depuis mi-septembre à l'exception de celui concernant l'agrandissement du Gymnase de Burier. De ce fait, nous n'avons non seulement pas pu nous préparer en connaissance de cause pour cette conférence, mais nous n'avons surtout eu que quelques jours pour faire parvenir aux membres de la commission parlementaire une prise de position. Vous trouverez d'ailleurs en copie la lettre que nous avons transmise à Mme Thalmann, Présidente de ladite commission. Cette prise de position n'exclut d'ailleurs pas

d'autres remarques et revendications qu'une étude plus approfondie de l'EMPD permettrait de relever.

Pour nous, ce nouveau problème de communication important entre votre Département et les salarié.e.s du site, qui entre en porte-à-faux avec la volonté de transparence annoncée à plusieurs reprises depuis que M. Eperon a repris en charge le dossier, a pour conséquence malheureuse d'altérer la confiance des employé.e.s envers leur tutelle.

2. Sur le fond, nous relevons, une nouvelle fois, qu'un tel projet péjorerait massivement les conditions d'études des élèves et nos conditions de travail, comme nous l'avons déjà exprimé dans les résolutions que nous vous avons adressées.

3. Pour répondre à ces inquiétudes, vous avez communiqué sur la mise en place d'une démarche participative portant sur "les mesures d'accompagnement nécessaires pour la période de transition" [présentation Power-Point de la Conférence d'établissement du 30.10.18] dans l'attente de la mise en service du Gymnase du Chablais à l'horizon 2025-2026. Une première séance de discussion participative nous a été proposée par l'intermédiaire de notre Directrice pour le 28 novembre prochain.

Si nous saluons votre volonté d'être à l'écoute de nos inquiétudes, les modalités proposées ne nous conviennent malheureusement pas.

- Les deux groupes cibles invités à cette démarche sont en effet des membres du Conseil de Direction et des représentant.e.s des enseignant.e.s ainsi que du personnel administratif et technique du gymnase.
- Dans nos courriers du 11 juin et du 1er octobre 2018, notre assemblée a mandaté les syndicats SSP et SUD pour défendre un service public de qualité, impliquant de bonnes conditions d'apprentissage pour les élèves et de bonnes conditions de travail pour les salarié.e.s de Burier. Elle a demandé l'ouverture de négociations sur cet objet. La position de notre assemblée a été constante en la matière et n'a pas changé depuis lors.
- Ce mandat a été confié aux syndicats car ils ont une vue d'ensemble de la question de la planification des gymnases vaudois et une expérience dans ce type de dossier dont nous ne pouvons pas nous prévaloir. Nous notons d'ailleurs que ce mandat n'a toujours été envisagé qu'en étroite coopération avec les usager.ère.s du site.
- La présence des syndicats dans la négociation ne saurait dès lors être soumise aux seuls points de blocage futurs et reportée comme vous le proposez. Ceux-ci ne peuvent en conséquence être exclus des discussions et nous réitérons notre demande d'ouverture de véritables négociations. Etant donné l'importance et l'urgence de ce dossier, nous demandons, une fois le statut et le périmètre de ces négociations parfaitement défini, que celles-ci ne concernent que Burier et soient

donc sorties de la logique des "paquets successifs" que vous avez proposée par ailleurs aux syndicats.

- Dans cette optique, notre assemblée demande que la séance de discussion prévue le 28 novembre prochain à Burier soit transformée en première séance de négociations en présence des syndicats, des représentant.e.s des salarié.e.s de Burier et de votre Département. Si cette proposition ne devait pas être acceptée, nous ne participerons pas à cette séance. Nous vous laisserons dès lors le soin de fixer une date pour une première rencontre avant Noël. Des premières revendications pourront vous être transmises à la séance que vous avez prévue avec les syndicats le 14 décembre 2018.
- Nous sommes finalement toujours dans l'attente de l'ensemble des documents (plans, dossiers, etc.) qui existent sur ce projet en plus de l'EMPD, comme cela avait été convenu avec M. Eperon lors de la Conférence d'établissement du 30 octobre.
- Si notre demande d'ouverture de négociations ad hoc avec les syndicats ne devait pas être acceptée, notre assemblée se réserve par ailleurs le droit de mettre en œuvre tous les moyens de lutte qu'elle jugera opportuns pour préserver la qualité de l'enseignement et les conditions de travail sur le site du Gymnase de Burier.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette résolution, nous vous transmettons, Madame la Conseillère d'État, l'expression de nos respectueuses salutations.

Résolution soutenue par 99 salarié.e.s du Gymnase de Burier.

Annexe : Prise de position envoyée le 2 novembre 2018 à Mme Muriel Thalmann, Présidente de la Commission parlementaire dédiée à l'extension du Gymnase de Burier (commission N° 18_109)

Copie : SSP-Enseignement, SUD, Mme Agnès-Valérie Bessis (Directrice)